Quarante-quatrième année, N° 27. Le numéro : 10 centimes Dimanche 2 février 1947.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION · ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS.

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	18.—	10.—	5.50
Avec Bulletin officiel	23.50	13.—	7.—

ÉTRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES:

Valais et de Bex à Villeneuve	9 cts	le mm.
Suisse	11 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames : Canton	20 »	»
» Suisse	25 »	»
Mortuaires	16 »	»

Autriche, Allemagne !

Depuis quelques semaines les adjoints des ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances siègent à Londres ; ils préparent les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Il était sage de confier la préparation liminaire de ces textes à des hommes, qui, bien que compétents, n'ont pas pouvoir pour décider. Ils ont pu ainsi confronter les points de vue de leurs gouvernements et attirer l'attention de leurs chefs sur les problèmes controversés.

Quand le terrain sera suffisamment déblayé ; quand l'on sera certain qu'un accord peut être conclu entre nations victorieuses ; quand celles-ci auront créé, face à la paix, le front commun qui fut leur, durant la guerre, alors les chefs de la diplomatie internationale prendront le chemin de Moscou; capitale dans laquelle il a été convenu qu'ils se retrouveraient pour rédiger les textes définitifs.

Bien que les ministres adjoints des Affaires étrangères siègent à huis clos, on a appris que leurs délibérations avaient souvent été confuses et que, dans un cas comme dans l'autre, ils n'avaient pas tous adopté la même attitude. Que ce soit vis-à-vis de Vienne ou du Reich, il semble y avoir trois thèses en présence, celle des Anglo-Américains (qui sont d'accord sur toutes les questions politiques, bien qu'ils ne soient pas parvenus à la même unité de vue dans le domaine économique), la thèse française et la thèse soviétique. Certes les divergences sont moins grandes et moins accentuées en ce qui concerne l'Autriche que l'Allemagne, mais il n'en subsiste pas moins que les principes directeurs sont fondamentalement différents à Moscou, à Londres, à Paris et à Washington.

De plus, les intéressés ont fait entendre leur voix. Le Chancelier d'Autriche a pris le bâton du pèlerin et s'est rendu dans quelques-unes des capitales intéressées, afin d'y exposer la thèse de son propre gouvernement. Il redoute les visées, non plus du Reich ou de l'Italie, mais d'autres pays voisins. Il sait, d'autre part, que nombre de ses compatriotes ont montré un zèle exagéré à l'époque de l'Anschluss et que son pays doit payer, en tant que puissance vaincue. Certes, il défendra un point de vue similaire à celui du gouvernement italien. Il dira que les Autrichiens (dans leur grande majorité) sont devenus Allemands et nationaux-socialistes, à leur corps défendant, et qu'on ne peut pas les traiter en coupables. Il dira que, dès qu ils l'ont pu, ils ont pris les armes pour libérer leur patrie. Cette manière d'envisager les choses a déjà été soutenue par les Italiens, on le sait, sans succès.

Certes, le traité avec le gouvernement de Rome ne sera pas draconien, mais il reste, si ce n'est dur, du moins sévère ; il en sera de même avec le gouvernement de Vienne. Celui-ci a d'ailleurs eu un avant-goût de ce qui l'attend, en ayant affaire, depuis des mois, avec quatre puissances occupantes aux attitudes souvent divergentes.

Cependant, dans l'ensemble, le problème autrichien apparaît comme un jeu à côté du rébus germanique. Dans ce second cas, les quatre « Grands » ont longtemps fait de leur zone d'occupation respective un champ clos, dans lequel ils se sont livrés aux « expériences » que leurs hommes d'Etat et autres spécialistes avaient préconisées.

Le peuple allemand a été traité très différemment, aussi bien au point de vue politique, qu'économique, social, moral et religieux même, suivant qu'il était entre les mains des Russes, des Anglais, des Américains ou des Français. Aujourd'hui, il faut recréer un Reich pour lui imposer un traité de paix. En même temps l'occupation sera maintenue, sous une forme édulcorée sans doute, mais tangible, réelle.

On comprend que rares soient les vaincus qui aient envie d'apposer leur signature au bas du traité qui se prépare. Tous sont maintenant conscients des crimes horribles que leurs dirigeants ont commis et qu'ils ont approuvés. Ils savent que l'heure inéluctable du règlement de compte va sonner. Ils se souviennent de ce qu'il est advenu à ceux qui ont placé leur nom sur le Traité de Versailles.

Dans l'immense orgueil qui aveugle encore beaucoup trop d'entre eux, ils ne veulent pas encourir le risque d'être un jour — ou devant l'Histoire germanique — taxés de traitres à « l'immortelle Germanie ». Devant cette carence matérielle et mentale, les experts alliés en sont venus à l'idée de « fragmenter » la conclusion de la paix avec le Reich. Elle serait, en somme, souscrite « par étape ». Qu'est-ce que cela signifie exactement dans les faits ? personne ne le sait encore. Il appartiendra précisément aux quatre ministres des Affaires étrangères de transposer, à la Conférence de Moscou, cette idée dans la réalité.

Mais voici que le seul homme qui semblait s'élever au-dessus de la notion des zones étanches, pour incarner la totalité du socialisme allemand, M. Schuhmacher, vient de faire une déclaration officielle qui risque non seulement de compromettre la conclusion du Traité, mais encore d'opposer les Alliés les uns aux autres. Il a proclamé qu'aucun gouvernement du Reich ne pourrait jamais accepter les frontières dont son pays se trouvait doté à l'est. Il a réclamé le retour des terres germaniques rattachées a la nouvelle Pologne, et, ce faisant, il a porté atteinte à l'ordre territorial et politique, pour l'Est européen, tel que l'ont arrêté, d'un commun accord, Moscou et Varsovie, avec le consentement tacite de Londres, Washington, Paris, Prague et Belgrade.

En s'attaquant aussi directement aux Russes, ce porte-parole du socialisme allemand aura rendu un signalé service indirect aux ministres et ministres-adjoints des Affaires étrangères. Il leur aura révélé que, malgré la défaite, malgré tous les malheurs —, inévitable retour des choses, — qui accablent le Reich, ce dernier n'a pas perdu l'espoir de retrouver sa grandeur d'antan.

Puissent les « Quatre Grands » comprendre cet avertissement, et en tirer la conclusion qui s'impose ! Ils ne doivent pas relâcher leur vigilance ; ils doivent demeurer unis ; ils doivent veiller plus que jamais à ce que ne renaisse pas un esprit nationaliste, proche voisin du national-socialiste ; il leur faut enfin adopter une attitude commune et irréductible, tant que leur adversaire rêvera de reconstituer, territorialement, politiquement ou économiquement, sa puissance passée.

Me Marcel-W. Suès.

Politique fédérale

Le nombre des fonctionnaires ne cesse d'augmenter

(De notre correspondant auprès des Chambres fédérales)

On entend souvent parler, en termes vagues, de l'envahissement des bureaux. Mais ce n'est qu'en lisant des chiffres et en prenant connaissance de certains faits qu'on se rend vraiment compte des progrès de l'Etat socialiste-totalitaire.

En 1936, la Confédération occupait 62,057 personnes (43,000 fonctionnaires proprement dits, 16 mille employés, 18,000 ouvriers, 2000 cas spéciaux). En 1943 : 75,625 personnes. En 1944 : 91,185 !

A cette époque, on songeait dans le public à une démobilisation de l'économie de guerre, devant logiquement suivre de peu la démobilisation de l'armée. Un postulat Bührer, remarquable de fond et de forme, fut déposé à ce sujet au Conseil des Etats. Il devait rester lettre morte.

En 1945, l'idée de cette démobilisation avait fait si peu de progrès en haut lieu qu'au mois d'août, par exemple, on apprenait que le Conseil fédéral titularisait comme fonctionnaires des personnes employées au Contrôle des prix.

En octobre de la même année, l'Association des employés de l'Economie de guerre se réunissait à Berne et décidait de faire pression sur le Conseil fédéral pour retarder les licenciements ; elle changeait son nom en « association des employés de l'administration centrale de la Confédération », ce qui était bien significatif.

Cette pression ne semble pas avoir été sans effet. Bien que ce fût le moment où se faisait déjà durement sentir pour notre pays et toute son économie le manque de main-d'œuvre, qui n'a pas cessé de sévir, rien de sérieux n'était fait pour hâter la démobilisation des bureaux. Dans le budget pour 1946, l'ensemble des fonctionnaires fédéraux accusait une légère diminution de quelque 600 personnes. En 1947, en revanche, le rôle du personnel ordinaire de la Confédération (sans l'économie de guerre et les établissements en régie) compte 1200 personnes environ de plus que l'année dernière. Quand on démobilise tant soit peu l'économie de guerre, on fait tout simplement passer les employés dans le corps des fonctionnaires. Ceux-ci sont au nombre de 50,000 environ, sans compter les C. F. F.

En définitive, on en reste, depuis 3 ans, au chiffre de 90,000 environ pour le personnel de la Confédération. Cela coûte à la caisse publique 400 millions par an en salaires, et (V. budget 47) 3,300,000 fr. de téléphone !

On pourrait croire que c'est là un maximum, que le Conseil fédéral a pris conscience de la lassitude du public devant cet envahissement des bureaux ? Non point !

Le Conseil fédéral vient de décider de compléter le rôle des fonctionnaires, pour permettre à environ 2000 agents des ateliers C. F. F. (toujours les C. F. F. !) de passer au rang de fonctionnaires. Pour faire avaler la pilule à l'opinion, le gouvernement présente cette innovation aux multiples conséquences comme une anodine mesure administrative. En fait, on cède aux revendications des cheminots, sur un point où longtemps le Conseil fédéral et les Chambres ont fait résistance, et à juste titre : si 2000 ouvriers des ateliers de réparation, qui normalement dépendent de la loi fédérale sur les fabriques, sont assimilés à des fonctionnaires, pourquoi ne pas en faire autant alors pour les 1000 ouvriers restants, sans parler des ouvriers d'autres régies fédérales : munitions, poudre et armes, arsenaux, etc. De fait, c'est bien là ce qu'espère M. Bratschi. C'est la main dans l'engrenage. Ce sont d'énormes dépenses supplémentaires en perspective pour la Confédération, dont on sait combien elle est loin d'équilibrer son budget.

Les Chambres doivent encore se prononcer sur cet arrêté. Souhaitons qu'elles sachent faire comprendre au gouvernement que l'opinion en a assez de voir s'étendre le fonctionnariat.

Il y a actuellement, en Suisse, une personne sur 40 au service de la Confédération : c'est déjà beaucoup trop !

C. Bodinier.

De jour en jour

Gros débat aux Communes : L'Angleterre abandonnera-t-elle son mandat sur la Palestine où la situation s'aggrave ? Confusion politique en Italie

— A l'heure où la famille royale part pour l'Afrique du Sud où elle sera assurément triomphalement accueillie, le gouvernement britannique est dans tous les soucis avec le problème de la **Palestine** où l'orage gronde. Les civils anglais ont même reçu l'ordre d'évacuer le pays, et l'on parle d'état de siège imminent.

Vendredi matin, un gros débat s'est ouvert à ce sujet à la Chambre des Communes. De nombreux parlementaires ont fait valoir leur point de vue et la discussion fut fort animée. M. Churchill, réaliste, mit en garde ses collègues contre les risques de guerre que représente ce foyer de troubles qu'est la Palestine. Il suggéra même que l'Angleterre remette son mandat à l'ONU. Le ministre des colonies tenta de rassurer la Chambre, mais il n'a guère réussi, apparemment, à calmer les inquiétudes de ceux qui incriminent la politique temporisatrice de M. Bevin, lequel se laisserait intimider par les fauteurs de troubles ou qui, comme M. Churchill, prônent, en désespoir de cause, l'évacuation de la Palestine...

.. Un orateur a bien émis le vœu que la Commission palestinenne actuellement réunie à Londres aboutisse à un résultat plus heureux, mais il ne semble pas exagéré de dire que cette Conférence a dès à présent échoué.

Au cours de ces derniers jours, M. Bevin a, une fois de plus, soumis aux deux parties, juive et arabe, les projets existants afin qu'elles puissent prendre position. Il s'agit d'un plan arabe visant la création d'un Etat palestinien indépendant avec des droits garantis pour la minorité juive ; du plan dit Morrisson-Grady pour la création d'une Fédération palestinienne et, en troisième lieu, de la proposition britannique de partager le pays en deux régions, l'une juive, l'autre arabe.

M. Bevin a également demandé aux délégués juifs et arabes quelle était leur opinion au sujet de la continuation du mandat britannique. Les Juifs se prononcent en faveur de ce mandat, pourvu toutefois que les conditions primitives de celui-ci soient intégralement remplies selon leur interprétation. Ils demandent, en d'autres termes, que l'Angleterre donne son consentement à une immigration libre et sans entrave et annule les restrictions apportées à l'acquisition de terrain par les Juifs. Ils n'ont pas voulu s'engager au sujet de la question du partage de la Palestine. Les Juifs se déclarent prêts à discuter cette proposition pour autant qu'elle prévoie un Etat juif viable. A la suite de cette réponse, les pourparlers entre les représentants de l'Agence juive et ceux du gouvernement britannique ont été ajournés à la semaine prochaine.

De leur côté, les délégués arabes ont déclaré qu'ils maintenaient leurs revendications demandant la création d'un Etat arabe palestinien. Sur ce, M. Bevin a proposé d'instituer un comité qui soit chargé d'étudier ces difficultés. On n'a cependant ni procédé à la création de ce comité, ni fixé une date pour sa réunion. Tout ce qui a été décidé, ajoute le correspondant de la « Gazette de Lausanne », c'est que les secrétaires des délégations britannique et arabe se mettent en rapports l'un avec l'autre au sujet de la nomination de cette commission, ce qui veut dire que la question a plus ou moins été enterrée...

Malgré ces conjonctures défavorables, des pourparlers de caractère officieux se poursuivent en dehors de la conférence proprement dite, entre le gouvernement britannique, d'une part, l'Agence juive et les Arabes de Palestine, de l'autre.

Comment cela finira-t-il ?

Le ministre des colonies est partisan d'une solution immédiate. Il se prononce en faveur d'un partage du pays, de manière à former un Etat juif avec une fraction arabe, au nord, qui pourrait être rattachée à la Transjordanie, mais avec maintien du mandat... Le ministre des affaires étrangères, M. Bevin, est hésitant. On s'attend à ce qu'il fasse sous peu une déclaration au Parlement, au cours de laquelle il proposera vraisemblablement des solutions transitoires, solutions qui laisseraient en suspens l'assainissement définitif de la situation. Mais on se demande si la cadence que prennent les événements en Palestine lui permettra de temporiser davantage.

*

La **crise italienne**, qui entrera demain dans sa troisième semaine, révèle une situation plus confuse que jamais, à la suite d'une entrevue qui eut lieu hier après-midi entre les représentants démocrates-chrétiens, communistes et socialistes de Nenni. Vers le soir, pour tenter de sauver la situation, M. de Gasperi a convoqué les principa-

Radio-Programme

SOTTENS. — *Lundi 3 février.* — 7 h. 10 Le salut musical. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 De la mazurka au fox-trot. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Musique légère. 12 h. 30 Heure. Sur la glace. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Ce soir, pour vous. 13 h Avec le sourire. 13 h. 05 Les visiteurs de 13 heures. 13 h. 15 Musique française récréative. 13 h. 30 Les mélodies favorites. 13 h. 45 Le Chasseur maudit. 16 h. 30 Emission commune. 17 h. 30 Quelques pages de Maurice Rollinat. 17 h. 45 La demi-heure de Radio-Luxembourg.

18 h. 15 Deux thèmes américains célèbres. 18 h. 25 Le jazz authentique. 18 h. 45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Questionnez, on vous répondra ! 19 h. 45 Sérénade aux convives. 20 h. 05 La pièce policière de Radio-Genève : La Doublure. 20 h. 50 Vedettes de la Radio italienne. 21 h. 05 La chanson animée. 21 h. 20 L'Ecossais de Chatou, opérette bouffe en 1 acte. 21 h. 55 Le jazz 1947. 22 h. 10 Chronique des Institutions internationales : L'organisation de la paix. 22 h. 30 Informations.

les personnalités politiques qui devraient participer au nouveau ministère. Mais, dans la nuit, cette conférence s'est également terminée sans résultat. M. de Gasperi s'est alors rendu chez le président de la République et l'on crut qu'il avait l'intention de renoncer à sa tentative de former le gouvernement. Mais on apprit bientôt que M. de Nicola avait insisté pour qu'il essaie encore.

Et, aux dernières nouvelles, il aurait enfin réussi à mettre debout à la fois un accord entre les principaux partis et un « gouvernement qui gouverne »...

...On apprend, dans le même temps, que le général Morgan, commandant en chef des forces alliées en Méditerranée, a publié un communiqué disant que la nécessité de maintenir la Commission de contrôle alliée dans la Péninsule n'existe plus. Aussi la Commission est-elle dissoute, dans le cadre de la réduction générale des institutions militaires en Italie.

Les fonctions de la Commission seront désormais assumées par les Q. G. des troupes alliées. Le contre-amiral Ellery Stone, de la flotte américaine, est nommé à partir du 1er février 1947 chef des affaires militaires italiennes au Q. G. allié. La section des affaires militaires italiennes sera responsable de toute la surveillance et de la direction des forces armées italiennes. Elle remplace les forces terrestres, navales et aériennes qui jusqu'ici remplissaient ces fonctions sous la direction de la Commission alliée. Ces fonctions des quartiers généraux alliés cesseront dès que le traité de paix avec l'Italie entrera en vigueur.

Nouvelles étrangères

L'Assurance-Vieillesse dans trois grandes nations

—o—

Extraits d'un article de la *Nouvelle Revue de Lausanne :*

Aux Etats-Unis.

Tout assuré doit avoir versé au moins six semestres de cotisations pour recevoir, quand il est en âge de prendre sa retraite, une pension, essentiellement variable suivant le montant de son salaire et le nombre des années pendant lesquelles il a été assuré.

Le financement de l'assurance-vieillesse est assuré par les cotisations des employeurs et de leurs salariés : le taux des cotisations est actuellement de 2 %, mais il est prévu qu'il pourra être porté en 1949 à 3 %.

L'allocation minima est de 10 dollars par mois, maxima de 85 dollars (y compris les allocations supplémentaires que peut toucher l'assuré marié dont la femme a plus de 65 ans ou dont les enfants à charge ont moins de 16 ans).

En cas de décès de l'assuré, l'assurance-vieillesse fédérale accorde également des pensions à la veuve et aux enfants : la première touche environ les trois quarts de la somme que le défunt aurait normalement reçue, et les orphelins la moitié.

* * *

En Angleterre.

Les dispositions concernant les pensions de vieillesse ont été prévues de la façon suivante. Le taux en sera de 26 sh. par semaine pour une personne seule et de 42 sh. pour un couple ; l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes.

Pour avoir droit à une pension un assuré devra non seulement avoir atteint l'âge de la retraite, mais :

a) avoir effectivement cessé de travailler ;
b) avoir versé un certain nombre de cotisations.

Les hommes entre 65 et 70 ans et les femmes entre 60 et 65 ans qui continuent à travailler et dont le gain est supérieur à 20 sh. par semaine verront leur pension réduite d'un sh. par shilling dépassant cette somme.

Quand un homme touche sa pension de vieillesse, sa femme, si elle a plus de 60 ans, sera admise à réclamer une pension séparée.

* * *

En Russie.

Les pensions de vieillesse ont été instituées en 1924 pour les travailleurs du textile.

Deux ans après, ce régime fut étendu aux ouvriers et employés des principales industries.

Aujourd'hui, ces assurances s'appliquent à tous les travailleurs ayant 60 ans d'âge et 25 ans de service pour les hommes, 55 ans d'âge et 20 ans de service pour les femmes.

Le montant de la pension est établi en proportion du salaire touché habituellement par l'ouvrier, et le pourcentage varie de 50 à 60 % de ce salaire, selon l'industrie à laquelle l'intéressé appartenait.

Telles sont, brièvement esquissées, les formes que revêt l'assurance-vieillesse dans les trois plus grandes puissances politiques et économiques d'aujourd'hui.

—o—

Une jeune bonne accusée d'avoir empoisonné trois bébés

—o—

Une tragédie vient de se révéler à Cormeilles, petite ville normande du Département de l'Eure qui compte moins de deux mille habitants.

Il a fallu plus de six ans pour que se dévoilent les crimes d'une empoisonneuse, Janine, jeune bonne de dix-neuf ans.

Employée chez le docteur Bois-Guérin, et versant dans le biberon de la petite Martine un peu de poudre blanche, elle consomma inconsciemment sa perte.

Avec toute la force de ses onze mois, le bébé refusa le lait. La mère insista et Martine avala enfin quelques gorgées.

« Voilà qui est fait ! » pensa Janine. Mais la mère retournait près de sa fille, voyait cette face verdâtre, ces lèvres noircissantes, appelait son mari le docteur. Des hommes de science se penchaient sur l'enfant, sondaient son estomac ulcéré et réussissaient à lui conserver la vie.

Le lendemain, on arrêtait Janine.

Elle commença, croit-on, en 1940. Elle vivait alors à Mont-du-Bourg, chez ses parents, parmi ses dix frères et sœurs. Est-ce pour clairsemer cette descendance pléthorique que Janine, qui avait alors 13 ans, empoisonna son frère Claude, âgé de 8 mois ?

Son jeune frère mort — avec l'assentiment d'un médecin allemand plein d'indifférence — elle est placée chez les Villeroy, à Bailleul.

Là aussi, un enfant mourra, dans des circonstances étranges, un enfant de l'âge du frère de Janine et qui, comme lui, n'avait jamais souffert d'aucun mal.

Les hasards de la profession amènent, à cette époque-là, Janine à Cormeilles. Un pâtissier l'emploie et, peu après, le petit Daniel meurt à l'âge de six mois après avoir absorbé le contenu de son biberon.

Le médecin ne paraît pas surpris des multiples vomissements de l'enfant.

Janine, en fille bien stylée, prend, au chagrin général, la part que son rang lui commande de prendre.

Après avoir avoué le meurtre du fils du pâtissier, et la tentative d'empoisonnement commise sur la fille du docteur, Janine s'est murée dans son silence. On l'a incarcérée à la prison de Pont-Audemer.

Cette jeune empoisonneuse est un cas qui va donner du travail aux psychiâtres. Ses crimes sont si monstrueux qu'on ne peut imaginer que Janine soit pleinement consciente de ses actes.

—o—

Curieux accidents ferroviaires

Un accident de chemin de fer peu ordinaire s'est produit à 15 kilomètres de Glascow, Angleterre.

Un train de marchandises a pris de flanc un train postal se rendant de Perth à Londres, et l'a partiellement détruit.

Quelques minutes plus tard, un autre convoi est venu s'emboutir dans cet amas de décombres. Jusqu'ici on compte douze blessés.

—o—

Le voyage de la Famille royale d'Angleterre

—o—

Le Conseil d'Etat britannique, qui comprend le duc de Gloucester, la sœur du roi et le vicomte Lascelles, a assumé vendredi les hautes fonctions de la régence, au moment du départ du roi George VI, de la reine et des deux princesses pour l'Afrique du Sud.

Une foule de curieux s'était rendue à la gare de Waterloo pour assister au départ de la famille royale, qui doit gagner Portsmouth, d'où le voyage se poursuivra jusqu'au Cap à bord du « Vanguard », dernier modèle des navires de guerre britanniques. Le roi a revêtu l'uniforme de la marine.

Portsmouth est pavoisé. Le « Vanguard », qui doit prendre à son bord la famille royale, a été baptisé il y a neuf mois. Le navire a un équipage de 1800 officiers et matelots. L'arrivée au Cap est prévue pour le 17 février.

Le premier ministre Attlee était du nombre des personnalités qui allèrent souhaiter bon voyage à la famille royale sur le quai de la gare de Waterloo. La reine mère, le duc du Gloucester et la sœur du roi ont pris place dans le wagon royal pour accompagner les voyageurs jusqu'au port.

Nouvelles suisses

Où conduisent les crimes contre les naissances

—o—

Le Tribunal correctionnel de Lausanne, présidé par M. Jean Schnetzler, assisté de MM. Kaesermann et Ruedi, juges, a rendu vendredi, en fin d'après-midi, son jugement dans la pénible affaire de crimes contre les naissances qui eut pour principal théâtre Prilly et qui causa la mort d'une jeune femme, l'année dernière.

Le principal accusé, J.-F. Cart, du Lieu, ancien fonctionnaire de l'Etat, a été condamné à six ans de réclusion, sous déduction de 226 jours de détention préventive, six ans de privation des droits civiques et au paiement de la moitié des frais. Le Tribunal a reconnu en effet qu'il faisait métier de ces abominables crimes par dessein de lucre, alors que sa situation matérielle était aisée. Il se parait du titre de médecin et son activité lui a rapporté d'importants profits pécuniaires. C'est après une de ses interventions que la jeune femme est décédée, et il pouvait prévoir ce décès.

Une femme, Colette Tabor, est condamnée à deux ans de réclusion, moins 220 jours de prison préventive, à la privation des droits civiques et au paiement du quart des frais. Toutefois, comme elle était atteinte dans sa santé, qu'elle n'avait de ce fait que des gains limités et qu'elle a manifesté un repentir sincère, elle bénéficie des circonstances atténuantes.

Le Tribunal a condamné en outre des complices à des peines diverses, mais tous avec le bénéfice du sursis. Il a également libéré un certain nombre de prévenues.

—o—

Une religieuse victime d'un accident d'aviation

La presse a relaté que, le 27 janvier, un grave accident d'aviation était survenu à l'aérodrome de Croydon, près de Londres. Il y eut plusieurs morts et blessés.

On apprenait à Fribourg que la R. S. Camille, supérieure provinciale de la Mission du Nyassaland (Afrique du Sud) était parmi les victimes. Sœur Camille était très connue à Fribourg. Elle avait fondé et dirigé le pensionnat de Sonnenwyl, au-dessus de Praroman. Elle avait déployé là, pendant plusieurs années, un grand dévouement et un savoir-faire remarquable. Elle avait été ensuite nommée supérieure de la province missionnaire d'Afrique, dans laquelle elle avait déjà passé plusieurs années. La sœur de la défunte dirige encore actuellement le pensionnat de Sonnenwyl.

—o—

Arrestation d'un escroc trafiquant

Au mois d'août 1946, une enveloppe contenant une grosse quantité de coupons de fromage, disparaissait mystérieusement entre la poste des Verrières et le Bureau d'une maison de commerce de la localité. L'enquête effectuée à cette époque n'avait pas amené la découverte des coupons, mais elle devait être reprise dans le courant de l'automne, la police ayant eu son attention attirée par les fortes dépenses d'un jeune employé de la maison en question dans les établissements publics du Val de Travers. L'enquête, menée par la police de sûreté de Neuchâtel et la section du marché noir à Berne, a permis de découvrir que le jeune homme avait soustrait à son employeur une somme de 13,000 francs environ et qu'il s'était livré au trafic de billets de banque français et anglais pour plus de 100,000 fr. français, ainsi qu'à un trafic de pièces d'or. Outre ces détournements, il aura à répondre devant les commissions pénales et devant la douane de ces différents trafics.

—o—

La noyade de Morat

Vendredi soir, 4 enfants patinaient devant la plage de Morat, lorsque soudain la glace se rompit. Trois d'entre eux purent se sauver, tandis que le 4me, le petit Brunner, âgé de 9 ans, se maintint un moment à la surface, grâce à une canne de hockey. Mais lorsque les secours arrivèrent, il avait déjà lâché prise. Son corps a pu être retiré de l'eau après 20 minutes, mais tous les efforts faits pour ramener le garçonnet à la vie, ont été vains.

—o—

Le feu à une usine électrique

Un incendie, dont les causes ne sont pas encore établies, a éclaté vendredi à midi dans le local attenant à l'usine électrique de la Compagnie vaudoise des Forces de Joux, à Montcherand, et s'est communiqué à la chambre des résistances.

Ce n'est qu'à 14 heures que le feu put être maîtrisé. Les dégâts sont importants.

—o—

Le jardinier faussaire

La Cour criminelle d'Argovie a condamné à 21 mois de réclusion un jardinier pour qui la terre était trop basse et qui avait changé de métier. Il avait mis en circulation des lettres de change falsifiées pour un montant de 40,000 francs.

—o—

Un émule de Latude

Un nommé Jacob Stadler, de Flawil, St-Gall, dangereux cambrioleur, auteur de plusieurs délits, a réussi à s'échapper de la prison de Schwytz.

—o—

Des Pères d'Einsiedeln curés dans le Vorarlberg

Depuis des siècles, de nombreux curés du Vorarlberg venaient d'Einsiedeln. L'annexion de l'Autriche à l'Allemagne supprima cette coutume. Aujourd'hui, les curés de St-Gerold, de Blons et de Düns sont de nouveau des Pères d'Einsiedeln.

74 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

Aimer... Souffrir...

— J'ai pensé à ce que Monsieur m'a demandé. Je me souviens maintenant. Quand j'ai déshabillé Mademoiselle, elle tenait dans sa main crispée un papier que j'ai eu de la peine à lui enlever.

— Qu'en avez-vous fait ?

— Je l'ai mis dans ce tiroir.

Elle ouvrit le meuble et en tira la lettre froissée ; elle était couverte, sur ses quatre pages, d'une écriture serrée. Il jeta un coup d'œil à la signature qui était « Danielle ». Il ne pouvait avoir de doute maintenant quant à la cause qui avait amené la crise ; dans ce papier chiffonné se trouvait l'explication. Alexandrine s'était retirée et Bertrand, tenant la feuille révélatrice, hésitait à la lire ; l'indiscrétion qu'il allait commettre ainsi lui répugnait. D'autre part, c'était le seul moyen de connaître ce qui avait si brutalement terrassé sa fiancée. Il se décida. A mesure qu'il lisait, il lui était facile de reconstituer la ténébreuse machination de Mme Maugan-Vorcelle et de comprendre la terrible réaction de la jeune fille, apprenant l'amour de Gérard, alors qu'elle était fiancée à un autre.

Un cruel combat se livrait en lui. Devrait-il laisser ignorer qu'il avait pris connaissance de cette lettre ou au contraire dire qu'il l'avait lue pour laisser à la jeune fille le libre choix de ses décisions.

Il connaissait assez le caractère droit de Geneviève pour être sûr que dans le premier cas, malgré ce qu'elle avait appris, elle ne lui demanderait jamais de lui rendre sa parole. Il était donc simple de paraître ne rien savoir, de faire de Geneviève sa femme comme il avait été convenu. Loyale et fidèle à sa promesse, elle étoufferait à tout jamais un amour qui s'estomperait en présence de son amour à lui.

Il résolut donc de se taire, dans la crainte de perdre la partie si la jeune fille pouvait choisir. Il replaça la lettre dans le tiroir, résolu à n'y plus penser. Une seule chose importait maintenant, c'était de sauver Geneviève. Contre la maladie, il se sentait de taille à lutter pied à pied. C'est contre elle seule qu'il fallait défendre, pour le moment, celle qu'il aimait.

CHAPITRE XVIII

Danielle attendait avec une impatience fébrile, la réponse à sa lettre, sans se douter de l'effet qu'elle avait eu sur sa meilleure amie. Malgré le refus formel qu'il avait exprimé de ne jamais rien tenter pour reprendre Geneviève, Gérard n'avait pu dissimuler l'espoir qui renaissait en lui depuis que Danielle lui avait fait part de l'initiative qu'elle avait prise d'écrire à la Bastide. L'attente se fit de jour en jour plus fiévreuse, d'autant que le temps qui passait les rapprochait de la date prévue pour son mariage.

Les fêtes de fin d'année eurent pour lui un goût d'amertume et le jour qui avait été indiqué par Bertrand, comme devant être celui de son union avec Geneviève, il s'enferma chez lui, sans vouloir voir personne, abîmé dans son désespoir, regrettant de n'avoir pas davantage bataillé pour conquérir un bonheur irremplaçable.

Bien qu'il ne lui eût fait aucune confidence et qu'elle fût, depuis la visite de Danielle, dans l'ignorance absolue de ce qui se passait, Mme Maugan-Vorcelle devait voir sur son fils l'effet de ses souffrances ; parfois sa certitude d'avoir agi au mieux faiblissait. Si elle s'était trompée, si tous les mensonges laborieusement échafaudés dans les meilleures intentions ne réussissaient qu'à faire le malheur de tous ! Plus qu'elle n'avait voulu le reconnaître, les paroles de son mari avaient porté. Il n'avait plus jamais fait allusion à ce sujet, mais elle remarquait qu'il se montrait plus affectueux avec Gérard. Ils avaient souvent des entretiens amicaux, où son fils développait des qualités de sérieux et d'observation qu'elle ne lui avait jamais soupçonnées.

D'autre part, il s'avérait que la carrière diplomatique le rebutait de plus en plus. Ses fonctions au ministère ne l'intéressaient pas et il répugnait à solliciter un poste à l'étranger.

— Voyez-vous, ma chère maman, dit-il un jour, ce qui me conviendrait mieux que tout, serait un poste dans une industrie. J'envie le rôle éminent que joue votre mari ; il voit à chaque heure, à chaque minute, le résultat de son effort. Le travail diplomatique équivaut à celui d'une fourmi, dont on ne mesure jamais soi-même les résultats. Non, décidément, je n'étais pas fait pour cela.

Elle l'écoutait effarée, songeant qu'il lui suffirait d'un mot pour changer la face de son existence. Elle continuait à se taire, enfermée dans son obstination, ne parvenant pas à reconnaître qu'elle s'était trompée.

(A suivre.)

Deux époux septuagénaires asphyxiés dans leur appartement

Vendredi soir, vers 18 heures, des locataires de l'immeuble No 213 de la Planche Supérieure, à Fribourg, sentant du gaz s'échapper de l'appartement des époux Macherel, alertèrent le poste de premier secours. Lorsque celui-ci arriva, accompagné du médecin et du représentant de l'autorité préfectorale, ils trouvèrent deux corps gisant dans l'appartement. M. Célestin Macherel, 75 ans, retraité, avait déjà cessé de vivre, tandis que son épouse, Mme Marie Macherel, 72 ans, était transportée à l'hôpital cantonal dans un état désespéré.

Selon les premiers résultats de l'enquête, cette double asphyxie doit être accidentelle.

—o—

Le maître-chanteur se faisait passer pour un Indien

Signée « Un Indien », une lettre truffée de menaces est parvenue à l'adresse d'un commerçant d'Arbon, lui enjoignant de déposer à une date indiquée. une somme de 5000 francs dans un bureau de poste de Zurich. La police avisée n'eut pas de peine à cueillir le maître-chanteur et connut que l'Indien n'était qu'un jeune garnement originaire d'Amriswil.

—o—

Le feu à la ferme

La ferme de M. Loppacher-Bänziger, à Rehetobel, Appenzell, a été entièrement détruite par un incendie. Le bétail et une grande partie du mobilier ont été sauvés.

Poignée de petits faits

✶ Le nouvel ambassadeur de Chine au Vatican, Son Excellence Wu, vient d'arriver à Rome, en compagnie de son épouse et de ses 13 enfants. Il a déjà pris contact avec la Secrétairerie d'Etat et a visité officiellement, avec sa famille, la Basilique de Saint-Pierre. Il remettra ces prochains jours au Saint-Père ses lettres de créance.

✶ Magda Fontanges a signé vendredi matin à Bordeaux son pourvoi en cassation.

✶ De nombreux membres de la noblesse autrichienne faisant usage de leurs titres trop fréquemment, les autorités ont rappelé qu'il était interdit de faire usage de titres nobiliaires.

✶ Heinrich Hoffmann, le photographe officiel d'Hitler, qui comparaissait, vendredi matin, devant une Chambre de dénazification de Munich, a été condamné à 10 ans d'internement dans un camp de travail et à la confiscation totale de ses biens. Il fut l'un des familiers ayant approché le plus près le Führer. C'est lui qui avait filmé des scènes de la vie quotidienne de Hitler et des grands chefs nazis.

✶ Le lac de Sempach est entièrement recouvert de glace.

✶ M. Fritz Schäublin, ancien recteur du gymnase humaniste de Bâle, fête le 1er février son quatre-vingtième anniversaire. Le jubilaire est connu non seulement comme pédagogue et spécialiste dans les questions scolaires, mais encore comme pionnier dans les sports de tennis et de football.

✶ En décembre 1946, les recettes douanières se sont élevées à 28,8 millions de francs. Elles ont donc atteint en 1946 un total de 271.4 millions. Comparativement aux 84,5 millions de francs enregistrés en 1945, l'excédent pour 1946 se chiffre par 186,9 millions. L'imposition fiscale du tabac pour 1946, qui n'est pas comprise dans les chiffres susindiqués, a produit 76,2 millions de francs, soit 18,2 millions de plus qu'en 1945.

✶ On mande de Francfort que trois des cinq prévenus accusés d'avoir assassiné des enfants invalides ou faibles d'esprit soignés à l'hôpital de Kalmenhof ont été condamnés à mort jeudi. Il s'agit du docteur Wesse, de la doctoresse Mathilde Weber et de Wilhelm Grossmann, directeur adjoint de l'asile en question.

Nouvelles locales

Les Postes de Sion en tête de liste quant au nombre de cars postaux

—o—

On nous écrit :

Nous apprenons par la presse que Sion et son directeur arrivent en tête de liste de la Suisse quant au nombre d'auto-cars postaux et de lignes en service. On prévoit de ce fait une nouvelle construction à Sion des P. T .T. avec de vastes garages.

Nous ne saurions laisser passer sous silence les raisons du développement prodigieux en Valais des services d'auto-cars postaux. En premier lieu il faut considérer que la guerre les a largement avantagés et il y a certains points que le peuple doit savoir :

En 1940, lorsque le ravitaillement en carburant devint critique la Confédération prit des mesures draconiennes pour la r partition des carburants. C'est ainsi que les propriétaires d'auto-cars privés n'ayant pas de relations de trafic avec les postes se virent dans l'obligation de mettre leurs véhicules sur les plots et de les tenir toujours prêts pour le service actif de l'armée.

Nous pouvons prouver que durant cinq années de mobilisation il est des entreprises de transports et de cars qui ont fait du service actif sans discontinuer, soit leur personnel soit leurs véhicules.

Qu'ont fait les cars postaux pendant ce laps de temps ?

1. D'abord assurer le service de transport de personnes en créant de nouvelles lignes, là où le particulier avait son véhicule ou mobilisé ou sur les plots, faute de carburant, ou là où le propriétaire, le personnel ou le véhicule était mobilisé.

2. Au service de l'armée nous avons eu le plaisir de voir en Valais une seule et unique fois, à titre de réclame probablement, une colonne d'auto-cars jaunes mobilisés pendant deux jours pour le transport de troupes frontières.

Dans les hautes sphères des Postes, par le fait des circonstances créées par la guerre, on comprit qu'on pouvait enfin étrangler les entreprises d'auto-cars privées ; persuadé que ces entreprises ne pourraient pas supporter l'offensive générale et seraient éliminées petit à petit. Ainsi le monopole des transports par auto-cars postaux se créait de lui-même. Ce sentiment patriotique devait certainement renforcer le courage du soldat citoyen à qui l'on coupait si complaisamment l'herbe sous les pieds. Ce calcul ténébreux ne s'est pas entièrement réalisé et ne doit pas se réaliser.

Du reste, en fin 1946, la Direction générale des Postes songeait à réorganiser commercialement son service automobile qui, jusqu'alors, était déficitaire. Néanmoins il est encore des fonctionnaires postaux qui croient ou qui font croire que les bénéfices vont à la communauté. Ce serait un point à éclaircir ; d'autant plus que les particuliers, en reprenant les possibilités d'avant-guerre, arrivent à joindre les deux bouts tout en payant normalement leurs impôts.

A titre de comparaison en 1946 il y avait en Suisse 1249 cars particuliers en circulation qui ont payé aux cantons la somme de *Fr. 700,000.—* environ comme impôt de circulation uniquement. Ces cars ont également payé des impôts communaux. cantonaux, des redevances sur les carburants, dont une partie va à l'entretien des routes, des pneumatiques, des pièces de rechange, etc., etc.

Durant la même période (année 1946), les Postes avaient 350 cars en circulation pour lesquels nous demandons combien il a été payé d'impôt de circulation et de redevances sur les carburants et autres ?

En conclusion, nous aimerions savoir si l'administration des Postes doit manger le contribuable. comme Ugolin mangeait ses enfants pour leur conserver un père.

En modérant l'art de se jeter des fleurs, les Postes auraient l'occasion de les conserver pour fêter la transformation de la régale des Postes sur le transport des personnes.

Emile TORRENT,
Président de l'Association des Propriétaires d'auto-cars de Tourisme Section du Valais.

—o—

Quelques considérations techniques sur le problème des accidents de la route

—o—

On nous écrit :

Beaucoup d'efforts ont déjà été faits pour tâcher de prévenir les accidents de la circulation routière. Cependant, le nombre de ces accidents ne diminue pas, mais augmente plutôt. A quoi faut-il attribuer ce fait ?

Il tient à plusieurs causes. L'une des principales provient de ce que l'homme, et plus encore la femme, qui est au volant d'un véhicule manque de connaissances techniques. Il ne suffit pas en effet d'être capable de mettre en marche une automobile, de la conduire plus ou moins bien et finalement de l'arrêter. Le conducteur devrait être mieux conscient des forces dont il devient le maître et qui, si elles échappent à son contrôle, peuvent le conduire à la mort. Il ne se rend trop souvent pas compte de la puissance mécanique qu'il a entre les mains et peut à peine imaginer les terribles conséquences que pourrait avoir la moindre de ses fautes : vitesse excessive, virages sans visibilité pris trop courts, freinage sur une route verglacée.

Puissent les exemples suivants lui faire mieux saisir les dangers qu'il court.

Supposons un motocycliste roulant à 60 km. à l'heure. A cette vitesse, il possède une force vive équivalant à près de 3000 kilogrammètres. En cas de collision, contre un mur par exemple, cette force devra être annulée dans un laps de temps si court qu'il en résultera l'écrasement de la machine et de son conducteur. Si ce dernier peut avoir la chance de basculer par-dessus l'obstacle, il sera alors projeté à terre en une élégante courbe de 23 m. de long et de 3 m. de haut.

Un kilogrammètre représente le travail nécessaire pour élever un poids de 1 kilo à 1 mètre de hauteur. Ce « travail » est donc le produit d'une force (la pesanteur dans ce cas) par la distance sur laquelle cette force est déplacée. Pour un travail donné, la force est par conséquent inversement proportionnelle à la distance, ce qui revient à dire que plus la distance est courte, plus la force est grande. Ainsi pour annuler la force vive de 3000 kilogrammètres accumulée par le motocycliste, il faudra un travail correspondant, soit par exemple une force de 3 tonnes freinant le véhicule sur la distance d'un mètre. Si sous l'effet du choc le mur a été déplacé de 10 cm., on en déduira donc qu'une force de 30 tonnes aura exercé sa pression sur lui. Cela représente un choc qu'aucun véhicule et encore moins un corps humain ne peut supporter.

Supposons maintenant une auto roulant avec 4 personnes à 70 km.-heure. Elle possède une force vive, ou énergie cinétique, de 22,800 kgm. Si cette auto par suite d'un dérapage est projetée contre un obstacle qui l'arrête en l'espace d'une seconde, on pourra dire que le choc aura développé une puissance de 300 chevaux. En effet, le cheval (CV) est la puissance nécessaire pour exécuter un travail de 75 kgm. en une seconde.

Un camion de 6 tonnes, roulant seulement à 30 km.-heure, développe déjà une puissance d'environ 280 chevaux.

Les forces en présence sont encore plus considérables si à cette force vive s'ajoute celle que provoque une chute, du haut d'un pont, par exemple. Et s'il s'agit d'une collision entre deux véhicules circulant en sens inverse, l'énergie cinétique de chaque véhicule s'additionnera au moment du choc. Il ne faut donc plus s'étonner des nombreux « tués sur le coup » ainsi que des effrayants dégâts matériels où des voitures et camions automobiles de construction pourtant solide sont pliés en accordéon ou réduits en miettes.

Il importe que chacun soit bien conscient des énormes forces cachées dans un véhicule à moteur. A cette condition seulement il pourra en rester maître, les utiliser à bon escient et sans en faire, pour lui ou pour les autres usagers de la route, un redoutable jeu de massacre. Seuls les accidents causés par des circonstances extérieures ou indépendantes de la volonté du conducteur sont excusables, mais ils ne représentent peut-être que le 20 % de leur nombre total. Le 80 % des accidents pourrait être évité. Que l'on se pénètre de ces chiffres.

BPA

—o—

La durée d'émission des émetteurs nationaux limitée par la pénurie de courant électrique

En raison de la pénurie de courant, les heures d'émission des postes de Beromunster, Sottens et Monte-Ceneri doivent être réduites les jours ouvrables par ordre des autorités : l'émission commune pour les trois émetteurs de 11 h. à 12 h. 15 est supprimée et l'émission de midi prendra fin à 13 h.

Je cherche
pour entrée immédiate ou à convenir :
1 monteur-électricien pour installations intérieures ;
2 monteurs de lignes aériennes ;
2 manœuvres pour travaux de lignes téléphoniques aériennes.
Faire offres à **Louis Bron, Entreprise électrique, Fontainemelon.** Tél. (0.38) 7.12.89.

COURS DE DANSE
Hôtel de l'Ecu du Valais — Saint-Maurice
Inscription : **mardi le 4 février**, à 20 heures
Conduit par : Prof. de danse diplômé **Lessert**

Circulan contre migraines
troubles de l'âge critique, fatigue, nervosité, hypertension artérielle, palpitations du cœur fréquentes. Extrait liquide de plantes du Dr Antonioli à Zurich. Guérit et prévient. Fr. 4.75, 10.75, **cure 19.75** (économie 4 fr.). Etabl. R. Barberot S. A., Genève et dans toutes les pharmacies.

GREFFOIRS DOURIS
pour la vigne. Disposons encore d'un petit stock
CRETTENAND DAVID et Cie S. A., RIDDES
Fers et quincaillerie. — Tél. 4.15.63

GAIN accessoire
Maison de tissus et soieries haute nouveauté, remettrait en dépôt ses collections d'échantillons à magasins, couturières ou personnes sérieuses en mesure de faire chiffre d'affaires intéressant. Adr. offres à **Arc en ciel S. A., Lausanne, 35, rue de Bourg.**

Infirmière
capable est demandée pour de suite ou date à convenir, dans clinique de malades pulmonaires à Leysin. — Faire offres avec conditions à Clinique Quisisana, à Leysin.

A vendre
propriété
de 13,000 m2, sise à la Liardère, avec grange-écurie, sur la route Saint-Maurice-Mex.
S'adresser à Vve Pierre Mettan, La Rasse s. Evionnaz.

Treillis
A vendre en bloc ou par rouleaux de 45 mètres 1 gros lot de treillis neufs pour entourages de jardins ou poulaillers en largeur de 90, 95, 120 et 140 cm., mailles de 36 à 50 mm., en fil de fer galvanisé de 1 à 1,5 mm. Prix très intéressant.
Carbofer, Territet, tél, 6.37.07.

JEUNE FILLE
propre et consciencieuse, est demandée pour aider dans ménage. Vie de famille, nourrie et logée. S'adresser Boulangerie des Tranchées, R. Et. Dumont 10, Genève.

Piquets
A vendre 450 piquets en béton armé de 180 cm. de long sur 8 x 8 cm. Neufs.
Convient pour entourage de jardins ou propriétés. Bas prix.
Carbofer, Territet, tél. 6.37.07.

A vendre
camion
Ford V 8, 17 HP., modèle 37, pour cause de double emploi. Parfait état de marche, Fr. 8000.—.
S'adresser au Nouvelliste sous G. 5453.

A vendre un
potager
à trois trous, marque « Sarina », émaillé gris-bleu, bouilloire de cuivre.
S'adresser au Nouvelliste sous F. 5452.

A vendre un
CHIEN - BERGER
appenzellois, de quatre mois, bien marqué. S'adresser à M. Paul Germanier, St-Séverin, Conthey.

Sommelière
ayant des notions d'allemand, présentant bien, cherche place environs Martigny-St-Maurice. S'adr. Publicitas Sion sous chiffre P 2099 S.

On cherche pour de suite ou date à convenir, un fort
JEUNE HOMME
propre et de confiance, pour courses et nettoyages. Nourri, logé, blanchi. Bons gages.
S'adresser **Boucherie Fredy AMMETER, Territet.** Téléphone 6.27.29.

A vendre
faute d'emploi : 1 couveuse électrique « Waldeck », 400 œufs, 1 couveuse à pétrole Clevum Superior, 360 œufs.
S'adresser sous chiffre P **2083 S Publicitas, Sion**

FUMIER
bovin, 3 ans, tas de 15 m3, à vendre au plus offrant. **Louis Flücklicer, Lentigny.** (Frbg).

A vendre d'occasion
BAIGNOIRES
ordinaires et à murer
CHAUDIERES A LESSIVE
165, 200 litres, à circulation, galvanisées et en cuivre
Lavabos, éviers, W-C., compl.
COMPTOIR SANITAIRE S. A.
9, rue des Alpes, **Genève**

On cherche pour le printemps, dans exploitation agricole
jeune fille
libérée des écoles. Occasion d'apprendre la langue allemande, à cuire et tous les travaux du ménage. En cas de convenance Fr. 60.— par mois. Vie de famille.
Mme **Möri-Bürki, Spins** pr. Aarberg, Ct. Berne.

Sommelière
On cherche bonne sommelière de confiance et sérieuse, dans bon petit café. — Faire offres au Café Wetzel, La Chaux-de-Fonds.

PRESSOIR
A vendre un pressoir américain de 50 brantes, état de neuf. Faire offres sous chiffre **P 2104 S Publicitas, Sion.**

Char à purin
700 litres, état de neuf, à vendre à bas prix.

Char à pneus
avec 2 mécaniques bois, 1 train d'auto, bien monté roues 600/16, **7 pneus**, dont 2 à neige neufs, charge 3000 kg. Prix intéressant.
F. BAVAUD, BEX.
Téléphone 5.24.47.

ATTENTION !
Faites chamoiser les peaux de lapins, etc., directement à la **Chamoiserie Romande, Belmont sur Yverdon.** Prix Fr. 1.90.

A vendre, région de Sierre, un
TERRAIN
à arboriser ; eau sur place, route à proximité, 26,000 m2. Deux mayens, jolie situation. S'adresser sous chiffre **P 2101 S Publicitas, Sion.**

Lisez tous le NOUVELLISTE

80 au lieu de 14 heures. L'après-midi, les émissions ne commenceront qu'à 17 heures, ce qui supprime à Beromunster l'émission de 16 à 17 heures et, à Sottens et à Monte-Ceneri, celles de 16 h. 30 à 17 heures. Sottens terminera ses émissions à 22 h. 30 au lieu de 23 heures.

M. Bernanos en Valais

La liberté ! Pourquoi faire ?

Qui connaît Bernanos sait que l'on ne peut pas résumer son œuvre, donner un compte rendu de ses enseignements. On peut présenter l'homme, commenter certains passages, et surtout lui dire merci, lui dire : « Vous êtes une lumière libératrice ».

Comme Léon Bloy, Bernanos est un homme ordonné tout entier à la vérité ; de Bloy il a la véhémence et les colères qui sont l'explosion du plus irréductible amour. Au tempérament et au génie d'un Bloy il joint la douceur d'un Péguy, ce sens du christianisme incarné, « cette vivante présence de toutes les créatures humaines s'avançant ensemble vers les portes du royaume de Dieu », cet esprit d'enfance qui découvre en tout être une étincelle de pureté « toujours prête à se rallumer pour les brasiers de la joie ; devant cette tremblante lueur, le foisonnement conquérant du mal finit toujours par sembler dérisoire ».

La clairvoyance de cet homme a quelque chose qui stupéfie l'entendement. Au soir de la capitulation de la France nous reprenions « Les Grands Cimetières » qui se terminent par sa lettre à Hitler écrite lors de la guerre d'Espagne. Le désastre est annoncé, quasiment précis dans le détail, mais le document reste un message d'espérance. Ce n'est pas la clairvoyance d'un esprit exercé à prévoir logiquement la succession des causes et des conséquences, elle est de nature proprement prophétique. Il dégage des événements, de leur signification immédiate, leur sens mystérieux et leur portée spirituelle. Il les juge selon la fidélité ou l'infidélité, l'honneur ou la honte, la liberté ou la servitude, le respect ou l'offense à la pauvreté. Il les juge en chrétien, non pas comme les bien-pensants « d'après les chances ou les intérêts d'un parti, mais d'après le sort fait aux hommes ».

Bernanos est un homme libre. Il n'expose pas à la manière des faiseurs de systèmes, il ne pose pas des prémices suivies de développements bien agencés comme des rouages, il ne jalonne pas la route à suivre de poteaux indicateurs, mais dans la nuit du matérialisme et du machinisme, de l'étouffante concentration étatiste il projette de fulgurantes lumières, éclaire les précipices pour que d'autres hommes libres se dressent et se refusent à se laisser choir avec la foule des optimistes épais qui prétendent que l'on ne peut rien contre l'évolution des choses, comme si l'homme ne pouvait pas exercer la royauté sur les choses.

Sans liberté il n'est ni joie, ni communion, ni justice. L'homme a besoin de liberté plus que de bien-être et de sécurité. Si nous ne réapprenons pas à aimer la liberté nous verrons « les institutions créées pour la sauvegarde des individus et les familles les sacrifier à leur furieux accroissement ».

C'est plus que la vénération enthousiaste que nous apportons à M. Bernanos, c'est une entière reconnaissance.

A. V.

Notre ravitaillement en beurre

Le Comité de l'Union centrale suisse des producteurs de lait a été informé à sa dernière séance que le ravitaillement en beurre se fera pendant le mois de février sur la base mensuelle modeste de 200 grammes. Les expériences faites l'année dernière par l'attribution de coupons supplémentaires qui fut suivie d'un arrêt momentané dans la distribution de beurre en mars et en avril engagent à la prudence.

Cependant les importations permettent quelque espoir. C'est ainsi que les cinquante wagons de beurre promis par le Danemark pour les mois de janvier à mars ont été livrés peu après le jour de l'An. En outre, le premier grand transport de beurre argentin acheté il y a six mois par la « Butyra » est en cours de route.

Nos stocks de fromage sont de 150 wagons inférieurs à ceux d'il y a un an.

Dès que le ravitaillement en beurre sera assuré le Comité central fera augmenter la production de fromage.

Carnaval à Brigue

Au début du siècle fut fondé à Brigue le « Türkenbund » (Ligue des Turcs), qui s'était donné comme tâche de cultiver et d'entretenir la gaîté et la bonne humeur pendant le Carnaval. Les membres de cette société portent le fez lors de leur assemblée nationale et fête du « Beiram » et par leur entrain donnent à ces manifestations un cachet oriental. De nombreuses personnalités haut-valaisannes figurent comme membres fondateurs de cette société de Carnaval. Dans le « Mekka-Anzeiger » (Journal de la Mecque) sont passés en revue sous une forme plaisante ou satirique les faits divers et événements locaux.

Cette belle tradition vient d'être reprise après que le dernier cortège eut lieu en 1939.

Les 13 et 16 février prochains (Jeudi-Gras et dimanche) auront lieu à Brigue, la Mecque du Haut-Valais, de grands cortèges de Carnaval, et les mosquées (cafés) décorées spécialement à cette occasion, ne contribueront pas peu à créer une ambiance canavalesque où la gaîté et l'intrigue se donneront libre cours.

Que tous ceux qui ont gardé un bon souvenir de leur temps de mobilisation à Brigue ne manquent pas l'occasion de venir l'y ranimer.

Salem Aleikum !

ST-MAURICE. — Carnaval. — Mardi Gras, le 18 février, à 14 h. 30, dans la grande salle du Cinéma « Roxy », présentation de jolis groupes d'enfants costumés.

Ou'on se le dise et que l'on vienne nombreux à St-Maurice le 18 courant.

AUJOURD'HUI JE BOIS UN
AMER PICON
APERITIF

Dernière heure

La terrible crise de la main-d'œuvre en Tchécoslovaquie

PRAGUE, 1er février. — L'industrie tchèque a encore besoin de 260,000 ouvriers. Quant à l'agriculture il lui faudrait encore 230,000 hommes alors que l'entreprise de bâtiments pourrait occuper encore 90,000 travailleurs. Pour remédier à ce manque de main-d'œuvre, le gouvernement prépare une loi sur la mobilisation du travail, laquelle prévoit un transfert d'ouvriers d'entreprises moins importantes à des usines qui en ont un besoin urgent. Certains services publics devront réduire leur chiffre de personnel. En outre, on prévoit que plus de femmes seront employées au travail dans l'industrie. Toutes les mesures doivent être prises tout d'abord sur le système du volontariat et, si nécessaire, les autorités pourront alors ordonner le service obligatoire.

Les nationalisations à la mode russe

HAMBOURG, 1er février. (Reuter.) — Le service d'informations britannique en Allemagne annonce que la Diète de Saxe (en zone russe) a été saisie d'un projet de nationalisation sans indemnité de toutes les mines de charbon, de minerais, de potasse et de gisements pétrolifères.

L'insuffisance de blé en France

PARIS, 1er février. (Ag.) — Certains journaux, notamment l'« Aube », révèlent que les stocks de blé sont insuffisants pour assurer la soudure jusqu'aux prochaines moissons. Le gel va obliger à réensemencer deux millions d'hectares.

Trois solutions ont été envisagées : réduire les rations de pain et supprimer la pâtisserie, augmentation du taux de blutage de la farine, incorporation de farines secondaires. Seule cette dernière mesure aurait été retenue. Il est donc probable en raison des prochains arrivages de maïs et d'orge que pendant un certain temps les Français soient obligés de manger du pain jaune.

Procès des participants à l'évasion de Mussolini

ROME, 1er février. (A. F. P.) — Le procès des fonctionnaires de la Sûreté et de son chef, M. Gueli, accusés d'avoir favorisé l'évasion de Mussolini de sa résidence forcée du Grand-Sasso, après le 8 septembre 1943, vient de s'ouvrir à Trieste devant la Cour de justice.

Le retour d'un ancien ministre espagnol

MADRID, 1er février. (A. F. P.) — Le comte Guadalhorce, ancien ministre des travaux publics sous Primo de Rivera, qui vivait en Argentine depuis 1931, a été nommé président du Conseil d'administration de la Compagnie nationale des chemins de fer espagnols. Le retour du comte Guadalhorce en Espagne, après 16 ans d'absence, était généralement interprété comme le signe d'un prochain remaniement ministériel. Sa désignation à la présidence de la Compagnie des chemins de fer espagnols, ainsi que le départ pour Lisbonne de M. Carceller, semblent indiquer qu'un remaniement ministériel est moins imminent qu'on ne le prévoyait dernièrement dans les milieux politiques.

L'Iran se met dans la ronde

LONDRES, 1er février. (Reuter.) — D'après Radio-Téhéran, le premier ministre de l'Iran, M. Ghawam Saltaneh, a adressé aux quatre puissances une note demandant que l'Iran puisse participer à l'établissement du traité de paix avec l'Allemagne et avoir droit aux réparations.

Une petite Française tombe dans la Grande-Eau

AIGLE, 1er février. (Ag.) — La petite Nicole Roger, 10 ans, dont les parents habitent Calais (France), en séjour à La Combaz sur le Sépey, rentrait chez elle avec deux camarades, vendredi à 16 heures 30, en suivant la voie de l'Aigle-Sépey-Diablerets. Les trois enfants furent surpris par l'arrivée d'un train montant aux Diablerets. Les deux garçons se réfugièrent côté montagne, la fillette du côté de la Grande-Eau ; elle perdit pied, glissa sur une longueur de 100 m. sur la neige durcie, puis fit une chute d'une quarantaine de mètres sur les rochers et la glace dans le lit de la Grande-Eau. Elle a été tuée sur le coup.

Autour du Bulletin sténographique des Chambres

BERNE, 1er février. (Ag.) — Le conseiller national Ryser avait signalé au Conseil fédéral le grand retard apporté à la remise du bulletin sténographique des Chambres aux députés, et le gouvernement répond que toutes les dispositions sont prises pour que le bulletin paraisse dans le plus bref délai possible. Les manuscrits sont envoyés chaque jour à l'imprimerie. Les membres du Parlement qui ont un besoin immédiat du compte rendu sténographique ont toujours la possibilité d'en prendre connaissance au secrétariat de l'Assemblée fédérale.

Une noyade

PAYERNE, 1er février. (Ag.) — Un garçonnet de 8 ans, Jean Riesen, qui s'ébattait sur la Broie gelée, a disparu dans les flots, la glace s'étant rompue. Son corps a été retrouvé.

Cas d'intoxication par le gaz

PARIS, 1er février. (Ag.) — La police annonce qu'au cours de la nuit neuf cas d'intoxication par le gaz ont été signalés à Paris. Les personnes avaient sans doute laissé brûler le gaz pour se protéger contre le froid et la flamme, pour une raison ou pour une autre, se sera éteinte.

Echec communiste au Brésil

RIO-DE-JANEIRO, 1er février. — Les résultats presque complets des élections brésiliennes montrent que les cris de victoire des communistes étaient fortement prématurés. En effet, il est acquis maintenant que, sur 20 sièges de gouverneurs à pourvoir, un seul, celui de l'Etat de São Paulo, l'Etat le plus riche du Brésil, aura un titulaire procommuniste. Partout ailleurs, les autres partis sont en tête avec une large majorité.

La déplorable situation des entreprises nationalisées en France

PARIS, 1er février. (Ag.) — La gestion des entreprises nationalisées reste assez mystérieuse et les bruits les plus divers circulent au sujet de leur situation financière. L'« Epoque » soulève le coin du voile en publiant un résumé des précisions fournies au Conseil national des Assurances par le vice-président, M. Privez.

Alors que d'août à septembre 1946 la production a augmenté pour les sociétés anonymes libres de 47 %, pour les sociétés mutuelles de 36 %, pour les sociétés étrangères de 36 % et pour l'ensemble des sociétés de 26 %, la production des sociétés nationalisées est restée stationnaire.

Si l'on compare les chiffres de septembre 1945 et de septembre 1946, la situation est encore plus sérieuse, puisque les statistiques accusent pour le secteur nationalisé une diminution de production de 14 %, alors que la production du secteur anonyme libre s'accroît de 54 %, celle des mutuelles de 50 %, des sociétés étrangères de 8 % et de l'ensemble des sociétés de 20 pour cent.

Sans doute est-il trop tôt pour tirer des conclusions définitives de ces statistiques, mais on peut constater dès à présent que les frais de gestion des sociétés nationalisées se sont élevés de septembre 1945 à septembre 1946 dans des proportions beaucoup plus considérables que celles du secteur libre, puisque l'accroissement de ces frais de gestion est de 93 % pour les sociétés nationalisées, alors qu'il n'est que de 44 % pour les sociétés anonymes du secteur libre et de 69 % pour l'ensemble des sociétés.

21 gardiens de camps condamnés à mort

HAMBOURG, 1er février. — Le tribunal militaire français appelé à juger les S. S. qui gardaient les camps de concentration de Stauthos et de Natweiler a prononcé 21 condamnations à mort. Les S. S. inculpés étaient accusés d'avoir assassiné des détenus des camps de concentration et d'avoir volé les denrées alimentaires qui leur étaient destinées.

La cause de l'accident du « Dakota » près de Copenhague

AMSTERDAM, 1er février. (Reuter.) — Le service aérien hollandais, rattaché au ministère des transports, annonce samedi que l'accident d'aviation qui s'est produit dimanche dernier à l'aérodrome de Kastrup est dû à une faute de déblocage de la commande de profondeur, avant le départ du « Dakota ». L'autorité hollandaise est arrivée à cette conclusion après avoir pris contact avec le Département de l'air du Danemark.

Le tirage de la 58e tranche de la Loterie romande à Orsières

Une fois de plus les sphères de la Loterie romande ont tourné, samedi soir, en Valais.

Les opérations se sont déroulées selon le « cérémonial » d'usage au local « Edelweiss », à Orsières, avec le précieux concours de la Société de Musique « Edelweiss » (dir. M. C. Maillard) et de l'« Echo d'Orny » (dir. M. C. Pagliotti).

Après un exposé technique de Me Maurice Gard, notaire, l'assistance, extrêmement nombreuse et vibrante, écouta avec plaisir et intérêt une allocution de Me Eugène Simon, président du Comité de direction de la Loterie.

...Soulignons que les productions des Sociétés locales obtinrent un très gros et mérité succès.

A la tribune d'honneur, on notait la présence de M. le conseiller d'Etat Jean Coquoz, président du gouvernement, de MM. Norbert Roten, chancelier d'Etat, Rausis, président d'Orsières, Chne Rouiller, Rd curé d'Orsières, Paul de Courten, préfet du district de Monthey, Tissières, sous-préfet du district d'Entremont, C. Pouget, juge cantonal, etc.

Voici la liste des numéros gagnants :

Gagnent 5 francs tous les numéros se terminant par 0.

Gagnent 10 francs tous les numéros se terminant par 2.

Gagnent 25 francs tous les numéros se terminant par 09.

Gagnent 30 francs tous les numéros se terminant par 313, 714, 739.

Gagnent 40 francs tous les numéros se terminant par 2979, 0245, 1320, 4224, 1331, 3495, 8261, 2384, 4152. 8880, 6393, 3997, 8565, 3379, 6814, 3861, 5588, 6914. 3442. 6911.

Gagnent 100 francs tous les numéros se terminant par 5943. 7544, 1721, 6755, 9120, 2046, 0159, 6049, 7456, 4718.

Gagnent 500 francs les numéros 320186, 336429, 369814, 420510, 401276, 347527, 399150, 362928, 435105, 343223, 309154, 364184, 416241, 304204, 421502, 339588, 419629, 377490, 357516, 445181.

Gagnent 1000 francs les numéros 413713, 372073, 315068, 382440, 431881, 349466, 404234, 427799, 308879, 311016.

Gagne 5000 francs le numéro 349136.

Gagne 10 000 francs le numéro 347381.

Gagne 50 000 francs le numéro 319110.

Deux lots de consolation de 1000 francs chacun vont aux numéros 319109 et 319111.

(Seule la liste officielle fait foi.)

(Le prochain tirage aura lieu à Echallens le 15 mars.)

Rédacteur responsable : Ch. Haegler

Transports funèbres MURITH S.A.
Pompes funèbres catholiques, Genève.
Tél. 5.02.88

CERCUEILS
COURONNES
Sion : Mme O. Mariéthod, r. du Rhône
Sierre : Caloz Ed
Montana : Métrailler R.
Martigny : Moulinet M.
Fully : Taramarcaz R.
Monthey : Galletti Adrien
Orsières : Troillet Fernand
Le Châble : Lugon Gabriel

ST-MAURICE. — Conseil communal. — **Séance du 30 janvier.** — Présidence de M. **H. Amacker.** — M. le président salue l'entrée au Conseil d'un nouveau conseiller, M. Robert Coutaz, fils, remplaçant M. Glaus, démissionnaire, et lui souhaite une cordiale bienvenue. M. Coutaz reprendra les mêmes fonctions dans les diverses Commissions que son prédécesseur.

— M. François Dubois, ancien caporal de gendarmerie, est nommé huissier communal.

— Le Conseil prend connaissance d'un rapport de la Direction des établissements pénitentiaires de Pramont, concernant un ressortissant de la commune.

— Une demande d'achat de tout ou partie des dépôts communaux de l'ancien stand ne peut être prise en considération, ceux-ci étant nécessaires aux différents services communaux.

— Il est donné connaissance d'une requête de l'Abbaye, concernant l'agrandissement de son collège. M. le président fait ressortir l'importance de cette requête, soit pour le développement du collège renommé de l'Abbaye, soit pour celui de la Ville. Il insiste pour que cette affaire soit bien étudiée et demande à ce que l'on passe à une discussion approfondie et objective de cette importante question. Après l'exposé de plusieurs conseillers, l'entrée en matière est votée à l'unanimité, MM. les conseillers étant tous présents à la séance. Une Commission d'étude est ensuite désignée ; elle est composée de trois personnalités prises en dehors du Conseil et de quatre conseillers. M. le président présidera cette Commission.

— Le Conseil étudie ensuite la possibilité d'acheter des terrains pour encourager la construction de logements : différentes démarches déjà entreprises par le bureau du Conseil seront poursuivies.

SIERRE. — Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. le Dr Broccard, député, comme conseiller municipal de Sierre. Il a été remplacé par le premier des viennent ensuite de la liste conservatrice, M. Emile Salamin, négociant, à Muraz.

Chronique sportive

De grandes courses nationales de ski au Brassus

C'est le 16 février prochain que se dérouleront, au Brassus, les courses nationales suisse de grand fond qui chaque année réunissent nos as. Cette fois le record de participation est battu. 103 skieurs se sont inscrits, soit : 59 seniors I, 22 seniors II, 8 seniors III, 2 seniors IV et 12 élites.

Les coureurs de la catégorie élite sont certainement les meilleurs que nous puissions aligner et nous retrouvons parmi eux le vainqueur de l'an dernier, Edy Schild, de Kandersteg, le champion d'armée Max Muller, de Sierre, les Valaisans Georges Crettex, Louis Bourban, Robert Zurbriggen, Paul Martenet, les Jurassiens Carlo Bléri, Robert Piguet, Ernest Krebs et les deux adversaires dangereux qui sont Hans Schoch et Willy Roth.

(By).